

Obsèques

Accédez à nos services en ligne :

offrande de fleurs, dons, dépôt gratuit de condoléances

Pour passer un avis : **02 56 26 20 01**
(prix d'un appel local, numéro non surtaxé)

Tarifs disponibles sur [avis-de-deces.ouest-france.fr/](https://www.ouest-france.fr/avis-de-deces)





Commandez vos fleurs

chez notre **partenaire Interflora** en contactant le

09 70 17 37 74 (non surtaxé)

 **Livraison 7J/7**

 **Création par un artisan fleuriste**

Joignable du lundi au samedi de 8h00 à 19h00 et le dimanche matin de 9h00 à 13h00.

Les avis d'obsèques du jour *

en Loire-Atlantique

Blain Mme Marie-Claude GASNIER	M. Jean-Claude RENAUDIN
Bougenais M. Jean-Yves NOUAILLE	La Chapelle-sur-Erdre Mme Marie-Thérèse GUIMARD
Carquefou M. Michel BONDON	La Turballe Mme Germaine COGNEAU
Chauvé M. Hubert AUDER	Nantes M. Raymond ARRIVÉ
Cordemais M. Maurice DURAND	Mme Annie LE THERIZIEN
Haute-Goulaine M. Daniel RIVEREAUD	M. René ROINSSARD
La Baule-Escoublac Mme Gisèle FONT	Mme Thérèse SEBILEAU
M. Yann ROBIN	Pont-Saint-Martin M. René NOTHOMMES
La Chapelle-des-Marais M. Marcel PERRAUD	Pornichet Mme Camille RODARY
	Saint-Viaud M. Auguste MÉRIAIS

dans les autres départements

La Bernardière M. Yvon VINET	Lohéac Mme Marie BOUVIER
La Roche-sur-Yon M. François SICLON	Saint-Philbert-de-Bouaine M. André DOUILLARD

(*) ayant fait l'objet d'un avis d'obsèques ou de décès ce jour dans le journal

Les cérémonies célébrées aujourd'hui *

en Loire-Atlantique

Bougenais 10 h 15 : Mme Marcelle MAINDON, en la chapelle des Couëts. Pompes Funebres Arnaud	
Carquefou 15 h 00 : Mme Odette RICORDEAU, en l'église. Maison Debray	
Chauvé 10 h 30 : Mme Marie-Claude COUTON, en l'église. Pompes Funebres Allain	
Château-Thébaud 15 h 15 : M. Charles MOREAU, au crématorium. Roc Eclerc Vertou 16 h 30 : M. Philippe GROUX-CIBIAL, au crématorium. Pompes Funebres De La Classerie	
Clisson 11 h 45 : Mlle Marie-Christine DRÉAN, au cimetière. Pompes Funebres Guesdon	
Couffé 10 h 00 : Mme Marie-Louise HOURDEAU, en l'église. PFG - Pompes Funebres Guillou	
Couëron 10 h 30 : Mme Janine BÉZIER, en l'église Saint-Symphorien. Pompes Funebres Lacoste	
Geneston 15 h 00 : M. Roger SORIN, en l'église. Pompes Funebres Arnaud	
Guérande 15 h 00 : M. Pascal VERCOUTERE, en la collégiale Saint-Aubin. Pompes Funebres Oceane	
La Chapelle-des-Marais 14 h 30 : M. Marcel PERRAUD, en l'église. Pompes Funebres De France	
La Chapelle-sur-Erdre 15 h 00 : Mme Odile LUCAS, en l'église Sainte-Catherine. Maison Debray-PF Robert	
La Haie-Fouassière 10 h 30 : Mme Paulette LOYER, au cimetière. Pompes Funebres Gerard Et Fils	
Le Croisic 10 h 30 : M. Patrick TROUVÉ, en l'église Notre-Dame de Pitié. PFG - Pompes Funebres Le Gal	
Les Sorinières 15 h 00 : Mme Raymonde GAGNEUX, en l'église. Pompes Funebres Arnaud	
Mouais 10 h 30 : M. Elouen LELIEVRE, en l'église. Pompes Funebres Garcia	
Nantes 10 h 30 : Mme Elisabeth KRAUS, au cimetière Parc. PFG Nantes Anglais 11 h 30 : Mme Annie DELAHAYE, au crématorium du cimetière Parc. Roc Eclerc Nantes 12 h 30 : Mme Suzanne BARGUILLET, au crématorium du cimetière Parc. Pompes Funebres Gerard Et Fils 14 h 30 : Mme Marie POULY, en l'église de Saint-Clair. Pompes Funebres Atlantic Ets Guérin 14 h 45 : M. Roland SCHMITT, au salon d'accueil du cimetière Miséricorde. PFG - Pompes Funebres Herblinoises	
Orvault 14 h 30 : Mme Aline ALLAIS, en l'église de Saint-Leger. Pompes Funebres Lacoste	
Pornic 10 h 30 : Mme Jeannine PERDRIEU, à l'église. Pompes Funebres Guérin	
Pornichet 10 h 00 : Mme Brigitte GARNIER, en la chapelle Notre-Dame des Dunes. Pompes Funebres Lecreux.	
Saint-Aignan-Grandlieu 10 h 00 : Mme Sonia SAUVÊTRE, en l'église. Pompes Funebres Arnaud	
Saint-Herblain 10 h 00 : M. Hilaire FERRÉ, en l'église Saint-Louis de Montfort. Roc Eclerc Nantes 14 h 30 : Mme Norma CADJET, en l'église Saint-Louis de Montfort. Cooperative Funeraire De Nantes	
Saint-Jean-de-Boiseau 11 h 30 : M. Philippe ROUÉ, au crématorium. Roc Eclerc Nantes 15 h 30 : M. Jacques COSSEC, au crématorium. Pompes Funebres Guérin	
Saint-Nazaire 11 h 30 : M. Robert JOLLY, au crématorium. Pompes Funebres De France	
Saint-Sébastien-sur-Loire 10 h 30 : M. Michel GUILLOU, en l'église du bourg. Roc Eclerc St Sebastien Sur Loire	
Thouaré-sur-Loire 10 h 30 : M. Paul CLÉMENT, en l'église. Maison Debray-PF Robert	
Villeneuve-en-Retz 10 h 00 : Mme Christelle ROCHETEAU, en l'église de St-Cyr-en-Retz. Pompes Funebres Guitteny-Thomas	

(*) ayant fait l'objet d'un avis dans le journal

Avis de décès

Chauvé, Chaumes-en-Retz (Arthon-en-Retz), Nantes

Nous avons la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Hubert AUDER

survenu à l'âge de 87 ans.
De la part de :
M. Clément Auder, son frère;
Mme Marie-Madeleine Guilbaud, sa soeur,
ainsi que ses neveux et nièces.

La cérémonie religieuse sera célébrée **lundi 24 novembre 2025, à 14 h 30, en l'église de Chauvé**, suivie de l'inhumation au cimetière.
Hubert repose à l'Espace funéraire d'Arthon-en-Retz.
La famille remercie l'ensemble du personnel de l'EHPAD de Pornic ainsi que les infirmières du centre de soins de Saint-Père-en-Retz, pour leur gentillesse et leur dévouement.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.
Condoléances sur www.pfallain.com

PF Allain - Funéplus, Chaumes-en-Retz, 02 51 74 57 94

Pont-Saint-Martin Pézilla-la-Rivière (66), Crossac Pontchâteau

A ceux qui l'ont connu et estimé, la famille a la grande tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur René NOTHOMMES

survenu à l'âge de 86 ans.

Un dernier hommage lui sera rendu **mercredi 26 novembre 2025, à 9 h 30, au crématorium de Château-Thébaud**.
René repose à l'Espace funéraire du Lac Gautier, ZA la Nivardière à Pont-Saint-Martin.
Visites de 14 h à 17 h.
La famille remercie l'ensemble du personnel médical et paramédical qui l'a accompagné.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

Espace Funéraire Du Lac Gautier, Pont-St-Martin, 02 40 48 20 11

La Chapelle-sur-Erdre Guillac, Augan

Joseph "Jo", son épouse;
Ludovic et Véronique,
Mélanie et Emmanuel, ses enfants;
Louis, Emma, Léna, Margault,
ses très chers petits-enfants;
Jean-Charles et Jeanine,
Alain et Nelly (†), ses frères;
ses belles-sœurs et beaux-frères,
nièces et neveux,
ses amis
ainsi que toute la famille ont la tristesse de vous annoncer le décès de

Madame Marie-Thérèse "Marité" GUIMARD
née PELARD

survenu le mercredi 19 novembre 2025, à l'âge de 76 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée par le Père Christian, son filleul, **lundi 24 novembre 2025, à 14 h 30, en l'église d'Augan**, suivie de l'inhumation au cimetière de Guillac.
Marité repose au funérarium de Ploërmel, 8 rue du Cimetière. Visites de 10 h à 12 h et de 15 h à 18 h.
La famille remercie toutes les personnes qui prendront part à sa peine ainsi que l'ensemble du personnel soignant qui est intervenu lors de sa longue maladie.

PFG - PF Ménagé Herpeux, Ploërmel, 02 97 74 00 86

OBSÈQUES | PRÉVOYANCE | MARBRERIE



ÊTRE PROCHE DE VOUS

SALON DES SÉNIORS DE NANTES
DU 20 AU 22 NOVEMBRE
STAND C14

NANTES
9-11, rue du Général-Leclerc-de-Hauteclocque
02 40 47 43 19
7, chemin de la Justice
02 40 16 04 16

1, boulevard de l'Égalité
02 40 58 05 20
2, rue Gaston-Veil
02 40 12 05 00
9, boulevard des Anglais
02 28 27 61 22

pfg.fr



SERVICES  FUNÉRAIRES

Lohéac, Pipriac, Vannes Thorigné-Fouillard, Saint-Herblain Chavagne

Nous avons la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Marie BOUVIER
née ESLAN

survenu à l'âge de 94 ans.
De la part de :
Serge et Marie-France Bouvier,
Sylviane et Daniel Chauvière,
Nadine et Christophe Bouvier-Gerfault,
Jean-René et Nathalie Bouvier,
ses enfants;
Yoann, Adrien, Nicolas, Maxime, Valentin, William, Benjamin et Emma,
ses petits-enfants;
ses arrière-petits-enfants,
sa belle-soeur ainsi que toute la famille.

La cérémonie religieuse sera célébrée **lundi 24 novembre, à 14 h 30, en l'église de Lohéac**, suivie de l'inhumation au cimetière de Pipriac.
Mme Bouvier repose au funérarium le Bois Hulet à Pipriac.
Visites de 10 h à 12 h et de 15 h à 18 h.
Pas de plaques.
La famille remercie chaleureusement ses infirmières de Lohéac, tout le personnel de l'EHPAD Ker Joseph à Pipriac, l'ADMR de Pipriac, ses voisins et proches pour leur gentillesse et leur dévouement.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Provost, Pipriac, 02 99 34 47 33

La Turballe

Ses enfants, ses petits-enfants, ses arrière-petits-enfants, toute la famille et ses amis ont la tristesse de vous faire part du décès de

MADAME Germaine COGNEAU
née DEMAY

survenu le mercredi 19 novembre 2025, à l'âge de 90 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **mercredi 26 novembre 2025, à 14 heures, en l'église Sainte-Anne de La Turballe**, suivie de la crémation à 15 h 30 à Saint-Nazaire.
La famille remercie très sincèrement toutes les personnes qui s'associeront à sa peine.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Océane, La Turballe, 02 40 66 78 53

Haute-Goulaine, Vallet Montaigu-Vendée

Marie-Noëlle, son épouse;
Muriel,
Laurence et Raphaël,
ses filles et son gendre;
Emmanuel, Kévin, Bastien, Malo, Anaïs, Léia, ses petits-enfants;
ainsi que toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Daniel RIVEREAUD
Ancien AFN

survenu à l'âge de 88 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **mardi 25 novembre 2025, à 10 h 30, en l'église de Haute-Goulaine**.
Daniel repose à la chambre funéraire Gérard, 10 rue des Entrepreneurs à Vertou.
La famille remercie sincèrement l'ensemble du personnel de l'EHPAD l'Étoile du Soir de La Bruffière pour sa gentillesse et son dévouement.
Dons en faveur de la recherche contre la maladie d'Alzheimer.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Gérard, Vertou, 02 28 01 76 35

Saint-Philbert-de-Bouaine Saint-Colomban, L'Herbergement Chavagne

Yvette et Joseph Boidron,
Bernard et Monique,
Maxime (†), sa soeur,
ses frères et leurs conjoints;
Mickaël, Sébastien, Valérie (†), ses neveux et sa nièce,
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur André DOUILLARD

survenu à l'âge de 78 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **samedi 22 novembre 2025, à 14 h 30, en l'église de Saint-Philbert-de-Bouaine**, suivie de l'inhumation au cimetière.
André repose au funérarium de l'Etoile funéraire à Vieillevigne.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.
Condoléances sur www.letoitelfuneraire.fr

PF L'Etoile Funéraire, Vieillevigne, 02 40 02 03 84

Cordemais

Yvette son épouse;
Jocelyne, Sylvie, Alain, Eric et Juliette, ses enfants et leurs conjoints;
ses petits-enfants et ses arrière-petits-enfants ainsi que toute sa famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

Maurice DURAND

survenu à l'âge de 85 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **vendredi 28 novembre 2025, à 9 h 30, en l'église de Cordemais**, suivie de la cérémonie civile au crématorium de Nantes, à 11 h 30.
Maurice repose à la chambre funéraire de St-Etienne-de-Montluc. Visites à partir du samedi 22.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Lacoste - Funéplus, St-Etienne-de-Montluc, 02 40 86 94 88

La Chapelle-des-Marais Montoir-de-Bretagne

Reine, son épouse;
Isabelle Pezeron,
Jean-Marc et Isabelle Perraud,
Hervé et Christelle Perraud,
ses enfants;
ses petits-enfants et arrière-petits-enfants ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Marcel PERRAUD

survenu le lundi 17 novembre 2025, à l'âge de 87 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **ce jour vendredi 21 novembre 2025, à 14 h 30, en l'église de La Chapelle-des-Marais**, suivie de l'inhumation au cimetière de La Chapelle-des-Marais.
Marcel repose au funérarium de La Chapelle-des-Marais.
La famille remercie le personnel soignant de Bodio pour sa gentillesse et son dévouement.

Pompes Funèbres de France, La Chapelle-des-Marais, 02 51 16 28 98

La Roche-sur-Yon Notre-Dame-des-Landes La Baule-Escoublac

Ludivine Habatjou, sa compagne;
Gaspard, Quentin, Lucas, ses enfants et leurs compagnes;
Léopold, Garance, Lucien, Abel, ses petits-enfants;
sa soeur et son frère ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur François SICLON

survenu le mardi 18 novembre 2025, à l'âge de 75 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **lundi 24 novembre 2025, à 14 h 30, en l'église Saint-Pierre de Royan**.
François Siclon repose à la chambre funéraire PFG 60 rue des Rullas, 17200 Royan. Les visites sont possibles.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Marbrerie Dignité Labeyrie, Royan, 05 46 05 05 73

La Baule-Escoublac, Le Croisic

Nous avons la tristesse de vous annoncer le décès de

Madame Gisèle FONT

à l'âge de 97 ans.
De la part de :
ses enfants, Christine et Jean-Marc;
son gendre, Yannick;
ses petits-enfants et arrière-petits-enfants.

La cérémonie religieuse sera célébrée **mardi 25 novembre 2025, à 10 h 30, en l'église Sainte-Thérèse de La Baule-les-Pins**.
La famille remercie l'ensemble du personnel de la résidence Côte Sauvage au Croisic pour son dévouement et sa bienveillance.

PFG Services Funéraires, La Baule, 02 40 60 31 56

Blain (St-Omer-de-Blain)

Michel, son époux;
Pascal,
Fanny et Dan, ses enfants;
Aron, son petit-fils;
Marie-Claire, sa sœur,
ainsi que toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

Marie-Claude GASNIER
née THEBAUD

survenu à l'âge de 66 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **samedi 22 novembre 2025, à 14 h 30, en l'église de Saint-Omer-de-Blain**.
Marie-Claude repose aux salons funéraires Couroussé à Blain.

PF Couroussé, Blain, 02 40 51 35 48

La Bernardière

Ses enfants et leurs conjoints, ses petits-enfants et ses arrière-petits-enfants, ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Yvon VINET

survenu à l'âge de 94 ans.
Yvon repose au reposoir de l'EHPAD Sainte Marie de Torfou, visites possibles de 10 h à 18 h.

La cérémonie religieuse sera célébrée **lundi 24 novembre 2025, à 10 h 30, en l'église de La Bernardière**.
La famille remercie le personnel de l'EHPAD de Torfou pour son accompagnement.
Fleurs naturelles seulement.
Le présent avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

Ets Grenouilleau Frères, St-Macaire-en-Mauges, 02 41 46 66 27

Chantonnay, Pouzauges

Paul Logerais (†), son époux;
Chantal et Jean-Jacques Papot, Élie et Liliane Logerais, ses enfants et leurs conjoints;
Aurélié et Xavier, Delphine et Nicolas, Fabienne et Yann, Morgan et Sylvie, Karine et Tomy, Sophie et Nicolas, Justine et Anthony, ses petits-enfants et leurs conjoints;
Kilian, Tom, Maël, Tom, Marcus, Nino, Mélinda, Estéban, Raphaël, Sacha, Marty, Héliane, ses arrière-petits-enfants ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Renée LOGERAIS
née BODIN

survenu le mercredi 19 novembre 2025, à l'âge de 90 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **samedi 22 novembre 2025, à 14 h 30, en l'église Saint-Pierre de Chantonnay**, suivie de l'inhumation au cimetière.
Renée repose au funérarium des PF Chantonnaisiennes, 29 avenue du Général de Gaulle à Chantonnay.
La famille remercie l'ensemble du personnel de l'EHPAD Au Fil des Maines de Saint-Fulgent pour son accompagnement et sa bienveillance.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Chantonnaisiennes - Funéplus, Chantonnay, 02 51 94 31 98

Obsèques à suivre

Services funéraires

Prévoyance obsèques

Marbrerie



POMPES FUNEBRES
de L'ESTUAIRE

Saint-Brévin-les-Pins
266 bis avenue de Mindin
02 85 95 98 02
À votre écoute 24h/7j



N° habilitation : 2013-44-304 -
N° ORIAS : 14 000 678

Judiciaires et légales

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : **centraledesmarchés.com**

Pour faire paraître une annonce légale : **Medialex**, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute) e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,183 € ht le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Marchés publics

Procédure adaptée

Commune de Sainte-Luce-sur-Loire

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'une délégation de service public pour exploiter le multi-accueil Félix Tessier

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Nom et adresse Officiel de l'organisme acheteur : commune de Sainte-Luce-sur-Loire, esplanade Pierre-Brasselet, BP 88109, 44981 Sainte-Luce-sur-Loire cedex. Tél. 02 40 68 16 00. E-mail : marches.publics@sainte-luce-loire.com URL : <http://www.sainteluce-loire.com> **Profil acheteur** : <http://www.sainte-luce-loire.e-marchespublics.com> **Correspondant** : M. Mariel. **Objet du marché** : assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'une délégation de service public pour exploiter le multi-accueil Félix Tessier. **Modalité de retrait du dossier de consultation** : le dossier de consultation est à télécharger à l'adresse suivante : <http://www.sainte-luce-loire.emarchespublics.com> **Date limite de remise des dossiers de candidatures** : mercredi 17 décembre 2025 à 12 h 00. **Date d'envoi du présent avis à la publication** : 18 novembre 2025.

Atlantique Habitations

Construction neuve d'une résidence de 42 logements locatifs sociaux, de 34 logements en accession abordable pour MFLA «Chêne Rouge» et d'une agence de proximité pour Atlantique Habitations - Plaisance lot 01 Orvault, lot 04A, 04B, 10, 12, 13 et 20

AVIS RECTIFICATIF DU 18 NOVEMBRE 2025

Marché de travaux

Atlantique Habitations, M. Vincent Biraud, directeur général, 10, boulevard Charles-Gautier, BP 30335, 44800 Saint-Herblain 3. Tél. 02 51 80 67 67. Mèl : correspondre@aws-france.com Web : <https://atlantique-habitations.fr> **Référence** : TRX PLAISANCE LOT 1 Cj EB AI. **Objet** : marché de travaux, construction neuve d'une résidence de 42 logements locatifs sociaux, de 34 logements en accession abordable pour MFLA «Chêne Rouge» et d'une agence de proximité pour Atlantique Habitations - Plaisance lot 01 Orvault, lot 04A, 04B, 10, 12, 13 et 20. **Remise des offres** : au lieu de : 28 novembre 2025 à 12 h 00 au plus tard, lire : 12 décembre 2025 à 12 h 00 au plus tard. **Pour retrouver cet avis intégral, allez sur** : <https://marches-publics.info>

Atlantique Habitations

Construction neuve d'une résidence autonomie de 42 logements locatifs sociaux, de 34 logements MFLA en accession abordable «Chêne Rouge» et d'une agence de proximité pour Atlantique Habitations Plaisance lot 1 Orvault

AVIS RECTIFICATIF DU 18 NOVEMBRE 2025

Marché de travaux

Atlantique Habitations, M. Vincent Biraud, directeur général, 10, boulevard Charles-Gautier, BP 30335, 44800 Saint-Herblain 3. Tél. 02 51 80 67 67. Mèl : correspondre@aws-france.com Web : <https://atlantique-habitations.fr> **Référence** : TRX PLAISANCE LOT 1 Cj EB AI. **Objet** : marché de travaux, construction neuve d'une résidence autonomie de 42 logements locatifs sociaux, de 34 logements MFLA en accession abordable «Chêne Rouge» et d'une agence de proximité pour Atlantique Habitations Plaisance lot 1 Orvault. **Remise des offres** : au lieu de : 28 novembre 2025 à 12 h 00 au plus tard, lire : 12 décembre 2025 à 12 h 00 au plus tard. **Date d'ouverture des offres** : au lieu de : 29 novembre 2025 à 12 h 00 au plus tard, lire : 12 décembre 2025 à 14 h 00 au plus tard. **Pour retrouver cet avis intégral, allez sur** : <https://marches-publics.info>

Santé

On ne programme pas un arrêt de travail pour maladie

L'arrêt de maladie ne se programme pas et pour recevoir les indemnités journalières de la sécurité sociale, l'assuré doit présenter un certificat médical établi le jour du début de l'arrêt, à l'issue d'une consultation médicale.

La Cour de cassation a donc refusé les indemnités journalières à un malade alors que son médecin avait programmé un arrêt de travail pour la durée d'un traitement de radiothérapie qui devait commencer quinze jours plus tard.

La loi, selon la Cour de cassation, ne permet pas qu'un médecin, après sa consultation, signe un certificat d'arrêt de travail pour une période future, pour le temps d'un traitement, même si ce professionnel sait qu'il sera invalidant.

(Cass. Civ 2, 7.9.2023, F 21-21.111).

Marchés publics

Procédure formalisée

Atlantique Habitations

Construction de 77 logements répartis sur 2 bâtiments, bâtiment C (40 logements en R + 10) et bâtiment D (27 logements en R + 8) ainsi que d'un socle de stationnement en infrastructure, réparti sur 2 niveaux, 152 places au total, MAPA, lots 03 et 19

AVIS RECTIFICATIF DU 18 NOVEMBRE 2025

Marchés de travaux

Atlantique Habitations, M. Vincent Biraud, directeur général, 10, boulevard Charles-Gautier, BP 30335, 44800 Saint-Herblain 3. Tél. 02 51 80 67 67. Mèl : correspondre@aws-france.com Web : <https://atlantique-habitations.fr> **Référence** : TRX - BAGATELLE - MAPA - LP CF. **Objet** : marchés de travaux, construction de 77 logements répartis sur 2 bâtiments, bâtiment C (40 logements en R + 10) et bâtiment D (27 logements en R + 8) ainsi que d'un socle de stationnement en infrastructure, réparti sur 2 niveaux, 152 places au total, MAPA, lots 03 et 19. **Remise des offres** : au lieu de : 20 novembre 2025 à 12 h 00 au plus tard, lire : 20 novembre 2025 à 12 h 00 au plus tard. **Pour retrouver cet avis intégral, allez sur** : <https://marches-publics.info>

Avis d’attribution

marchés publics et privés



Gardiennage et télésurveillance des bâtiments administratifs des immeubles et des chantiers

AVIS D'ATTRIBUTION

Nantes Métropole Habitat, Office Public de l'Habitat de la Métropole Nantaise, M. le Directeur général, 26, place Rosa-Parks, BP 83618, 44036 Nantes 1. Tél. 02 40 67 07 07, mèl : correspondre@aws-france.com - Web : <http://www.nmh.fr> SIRET 27440002700307 **Objet** : gardiennage et télésurveillance des bâtiments administratifs des immeubles et des chantiers de NMH. **Référence acheteur** : 25.022 **Nature du marché** : services. Procédure avec négociation. **Classification CPV** : Principale : 79713000 - services de gardiennage. **Instance chargée des procédures de recours** : tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Ile-Gloriette, BP 24111, 44041 Nantes cedex, tél. 02 40 99 46 00, greffe.ta-nantes@juradm.fr **Organe chargé des procédures de médiation** : tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Ile-Gloriette, BP 24111, 44041 Nantes cedex, tél. 02 40 99 46 00, greffe.ta-nantes@juradm.fr **Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours** : référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. **Attribution du marché** : Valeur totale du marché (hors TVA) : 3 200 000 euros. Nombre d'offres reçues : 4. Date d'attribution : 1er octobre 2025. Marché n° : 2025.336 Seris Security, 6, rue du Gen-de-Larminat, 75015 Paris 15. Montant HT : 3 200 000 euros. Le titulaire est une PME : non. **Envoi le** 17 novembre 2025 à la publication. **Pour retrouver cet avis intégral, allez sur** : <https://www.nmh.fr/Espace-Entreprise/L-espace-marches-publics-de-NMH/Avis-de-publicite-et-Dossiers-de-consultation>

Entreprise en difficulté

Malgré la procédure de faillite, un dirigeant peut devoir payer

L'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation de l'entreprise ne met pas forcément son dirigeant à l'abri de toute poursuite d'un créancier.

Selon cette affirmation, la Cour de cassation a permis à l'administration des douanes de réclamer à un entrepreneur le paiement personnel de dettes à caractère fiscal de sa société en liquidation.

Le jugement d'ouverture d'une procédure collective, sauvegarde, redressement ou liquidation, interrompt et interdit toute action en justice engagée individuellement par un créancier, soutenait ce petit patron.

Il contestait donc l'avis de mise en recouvrement de l'administration qui lui était délivré à la suite d'un contrôle, alors que la procédure de liquidation était ouverte.

Il s'agit, expliquait-il, d'une tentative de contournement de l'interdiction particulièrement visible puisque cette mise en recouvrement avait déjà été adressée à l'entreprise avant sa mise en liquidation.

Cependant, a rectifié la Cour de cassation, cette suspension ou interdiction des poursuites individuelles ne bénéficie qu'au seul débiteur qui était la société, et non à son dirigeant, qui est un tiers dans la procédure de liquidation, pour ses fautes personnelles qui ont consisté à ne pas respecter ses obligations fiscales.

L'administration réclamait en l'espèce plusieurs centaines de milliers d'euros.

(Cass. Com. 29.3.2023, R 21-21.005).

Avis administratifs

Commune de LE GRAND-AUVERNE
Révision du PLU
2E AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal du 20 octobre 2025, M. le Maire, Sébastien Crossouard, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à la révision générale du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Le Grand-Auverné.

L'enquête se déroulera du 17 novembre 2025 à 14 h 00 au 16 décembre 2025 à 12 h 00, soit pendant une durée de 30 jours.

M. Alain-Georges Labbat, retraité du ministère de l'Économie, a été désigné comme commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Nantes, et M. Jean-François Metayer en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le dossier d'enquête publique accompagné d'un registre d'enquête sera mis à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie de Le Grand-Auverné. Il sera également consultable sur le site internet de Le Grand-Auverné : www.grand-auverne.fr

Le public pourra adresser ses observations et propositions écrites à M. le Commissaire enquêteur durant toute la durée de l'enquête :
- par courrier postal adressé au siège de l'enquête publique à l'adresse suivante : 7, rue de la Barre-David, 44520 Le Grand-Auverné (cachet de La Poste faisant foi) ;
- par voie électronique sur l'adresse mail dédiée : enquete@publique.grandauverne@gmail.com
- en les consignait sur le registre papier ouvert à cet effet ;
- en rencontrant le commissaire enquêteur lors des permanences qu'il tiendra à la mairie, salle du conseil municipal, 7, rue de la Barre-David, 44520 Le Grand-Auverné :
- lundi 17 novembre 2025 de 14 h 00 à 17 h 00 ;
- mercredi 26 novembre 2025 de 17 h 00 à 20 h 00 ;
- samedi 6 décembre 2025 de 10 h 00 à 13 h 00 ;
- mardi 16 décembre 2025 de 9 h 00 à 12 h 00.

Les observations et propositions du public seront annexées au registre ouvert à cet effet et ce dans les meilleurs délais.

Dans les trente jours à compter de la date d'expiration de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au maire le dossier d'enquête avec son rapport et ses avis motivés.

Le public pourra consulter le rapport du commissaire enquêteur pendant une durée de 1 an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie de Le Grand-Auverné ainsi que sur le site de la commune.

Le PLU révisé sera soumis à l'approbation du conseil municipal de la commune de Le Grand-Auverné.

Commune de PORNIC

Révision du zonage d'assainissement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Références réglementaires : enquête publique organisée en application de l'article L.2224-10 et des articles R.2224-7 à R.2224-9 du Code général des collectivités territoriales et R.123-1 à R.123-27 du Code de l'environnement.

Lieu, dates et jours de déroulement de l'enquête : l'enquête publique se déroulera du lundi 17 novembre 2025 9 h 00 au mercredi 17 décembre 2025 17 h 00 (soit 32 jours consécutifs), à la salle de réception du rez-de-chaussée de la mairie, rue Ferdinand-de-Mun à Pornic (ouverture du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00).

La mairie de Pornic constitue le siège de l'enquête, où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée par écrit en mairie à l'attention du commissaire enquêteur, par courriel à enquete-publique-6860@registre-dematerialise.fr ou sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/6860/>

Consultation du dossier : durant la période de l'enquête publique, tout intéressé pourra se rendre à la mairie précitée, aux jours et heures d'ouverture, prendre connaissance du dossier et consigner ses observations éventuelles sur le registre d'enquête.

Le dossier sera consultable également sur un poste informatique en mairie, sur le site de la commune de Pornic <https://pornic.fr/> et sur le site de la communauté d'agglomération <https://www.pornicagglo.fr/>

Le commissaire enquêteur : M. Yves Penverne, ingénieur en chef territorial, a été nommé commissaire enquêteur par décision du tribunal administratif de Nantes et M. Jean de Brièdres suppléant. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :
- lundi 17 novembre 2025 de 9 h 00 à 12 h 00, mairie de Pornic,
- vendredi 5 décembre 2025 de 14 h 00 à 17 h 00, mairie de Pornic,
- mercredi 17 décembre 2025 de 14 h 00 à 17 h 00, mairie de Pornic.

Autres dispositions : des réception dans un délai d'un mois à l'issue de l'enquête, le public pourra consulter en mairie le rapport et les conclusions et avis du commissaire enquêteur. Ces documents pourront être consultés en ligne sur le site et de la mairie de Pornic <https://pornic.fr/> et de la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz <https://www.pornicagglo.fr/>

L'autorité compétente pour approuver le zonage d'assainissement à l'issue de cette enquête publique est le conseil communautaire de la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Mme la Présidente de la communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz.

Les indications du présent avis résultent de l'arrêté du 29 octobre 2025 de la communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz.

Commune de JOUE-SUR-ERDRE

Révision allégée n° 2 du Plan local d'urbanisme sur le secteur de La Bobinière Forêt de Vioreau : bilan de la concertation et arrêt du projet

AVIS

Par délibération du 10 novembre 2025, le conseil municipal a approuvé le bilan de la concertation et arrêté le projet de révision allégée numéro 2 du Plan local d'urbanisme de Joué-sur-Erdre au niveau du secteur de «La Bobinière – Forêt de Vioreau» pour création d'un secteur de taille et de capacités d'accueil limitées («STECAL», aux fins de permettre à l'exploitant du parcsours d'acrobranche d'implanter des structures mobiles d'accueil et de stockage de matériel en lien avec son activité à l'entrée de la forêt de Vioreau, rive Nord du lac de Vioreau.

Cette décision comporte en annexes le dossier du projet de révision incluant :
- la notice de présentation avec plans, - le règlement.

Ces documents sont consultables sur le site www.jouesurerdre.fr

Le dossier du projet d'arrêté de révision allégée n° 2 fera l'objet d'une enquête publique pendant 1 mois dont les modalités seront précisées ultérieurement par arrêté municipal.

La délibération du 10 novembre 2025 enregistée en sous-préfecture le 12 novembre 2025 fait l'objet d'un affichage en mairie.

Elle fait également l'objet d'une publication sur le site de la commune : www.jouesurerdre.fr

Justice

L'opinion syndicale du juge prud'homal ne révèle pas une partialité

Il n'est pas possible de mettre en doute l'impartialité d'un juge prud'homal, même s'il appartient ouvertement au même syndicat que la partie adverse.

La Cour de cassation a conclu ainsi alors qu'un chef d'entreprise refusait de plaider aux prud'hommes devant un juge qui avait été élu sur une liste présentée par le syndicat qui soutenait son salarié, adversaire au procès.

Le salarié et le juge appartenant au même syndicat, il est légitime, disait-il, de mettre en doute l'impartialité du juge, d'autant qu'il a déjà jugé en faveur de ce syndicat dans des procédures précédentes.

Mais pour la justice, ces deux circonstances ne sont pas de nature à faire douter de l'impartialité.

La seule affiliation syndicale n'est pas de nature à créer une suspicion raisonnable et objective à l'égard du juge. Ce serait remettre en cause le principe même de l'organisation des conseils de prud'hommes dont les membres sont élus sur des listes présentées par des syndicats.

De plus, explique la Cour de cassation, l'impartialité résulte de la composition des conseils de prud'hommes puisqu'ils contiennent un nombre égal de juges élus par des salariés et des employeurs. Et enfin, l'impartialité est garantie par l'organisation judiciaire qui réserve la possibilité de faire appel et de former ensuite un pourvoi en cassation.

La loi, dans le Code du travail, indique qu'un conseiller prud'homal peut être récusé, notamment lorsqu'il a « un intérêt personnel » dans l'affaire.

(Cin. Soc, 22.3.2023, C 21-19.176).

Préfecture de la LOIRE-ATLANTIQUE
Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
Bureau de l'accompagnement à la transition écologique et des procédures environnementales
Société GRAND-AUVERNE 4 PV
Exploitation d'un parc d'ombrières agrivoltaiques d'élevage bovin sur la commune de GRAND-AUVERNE

AVIS PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

Par arrêté préfectoral n° 2025/ICPE/475 en date du 10 novembre 2025, une participation du public par voie électronique est ouverte sur le site internet des services de l'État en Loire Atlantique pendant une période de 33 jours du lundi 8 décembre 2025 à 9 h 00 au vendredi 9 janvier 2026 à 17 h 00, portant sur la demande présentée par la société Grand-Auverne 4 PV dont le siège social est situé 55, allée Pierre-Ziller, Sophia Antipolis, 06560 Valbonne, en vue d'être autorisée à exploiter un parc d'ombrières agrivoltaiques d'élevage bovin sur le territoire de la commune de Grand-Auverne.

Le dossier comporte une étude d'impact du projet, ainsi que l'avis tacite de l'autorité environnementale.

Le dossier sera mis en ligne pendant toute la durée de la participation du public par voie électronique sur le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique (<http://loire-atlantique.gouv.fr>) - Politiques publiques - Environnement - Procédures administratives, commissions et consultations - participation du public par voie électronique.

Le dossier est également consultable sous format électronique et papier sur rendez-vous aux heures et jours habituels d'ouverture dans les lieux suivants :
- préfecture de Loire Atlantique, 6 quai Ceineray, 44000 Nantes, 02 40 41 21 60 / 02 40 41 20 20 (standard).
- sous-préfecture de Châteaubriant-Ancenis, 22 rue Gabriel Delatour, 44110 Châteaubriant, 02 40 81 50 02.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du préfet de la Loire-Atlantique (Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - bureau de l'accompagnement à la transition écologique et des procédures environnementales), dès la publication de l'arrêté d'ouverture de la participation du public par voie électronique.

Le public peut faire parvenir ses observations et propositions pendant la stricte durée de la participation du public par voie électronique à l'adresse suivante : «pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr» avec pour objet « société Grand-Auverne 4 PV - commune Grand-Auverne»

La taille des pièces jointes ne peut excéder 3 Mo. Seuls les courriels reçus pendant le temps strict de la participation du public par voie électronique sont pris en compte. Les observations et propositions reçus seront publiés sur le site internet des services de l'État de Loire Atlantique pour être portées à la connaissance du public dans les meilleurs délais.

A l'expiration de la participation du public par voie électronique, et au plus tard à la date de publication de la décision, un dossier comprenant la synthèse des observations et propositions déposées, avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, ainsi que dans un document séparé, les motifs de la décision sera publié sur le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique.

Toute information concernant le projet pourra être demandée auprès de la société Grand-Auverne 4 PV (55, allée Pierre Ziller - Sophia-Antipolis, 06560 Valbonne).

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté de permis de construire délivré par le préfet de la Loire-Atlantique ou un refus.

Vie des sociétés

ATELIER DU RIDER SARL au capital de 10 600 euros Siège social : 14, rue du Moulin 44000 NANTES modification au RCS de Nantes 989 786 124	
CAPITAL SOCIAL Par assemblée générale extraordinaire du 18 novembre 2025, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter de 10 600 euros à 12 000 euros, à compter du 18 novembre 2025. Par incorporation de compte courant d'associé.	Société coopérative agricole à capital variable Siège social : 34, rue Ferdinand-Buisson ZAC de Kervidanou 3, 29300 MELLAC Agrément n° 20024 RCS Quimper 841 645 690

ORKO AVOCATS Selas d'Avocats 16, boulevard Charles-de-Gaulle Bâtiment B 44800 SAINT-HERBLAIN	CONVOCAION Les délégués désignés dans le cadre des Assemblées Générales de Sections sont convoqués aux Assemblées Générales Plénières Ordinaire et Extraordinaire de Coopérative Eureden qui se tiendront le vendredi 12 décembre 2025, à 10 h 00, au Parc des Expositions Quimper-Cornouaille, 32bis, rue de Stang Bihan, 29000 Quimper, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après : - Assemblée Générale Plénière Ordinaire - rapports du Conseil d'administration, - rapports des commissaires aux comptes, - rapport d'information sur les prix d'apport, - examen et approbation des comptes clos le 30 juin 2025, - approbation des conventions visées à l'article L.529-1 du Code rural et de la pêche maritime et L.225-38 à L.225-43 du Code de commerce, - examen et approbation des comptes consolidés et combinés au 30 juin 2025, - quitus aux administrateurs, - affectation du résultat, - nomination des administrateurs, - allocation globale pour les indemnités compensatrices du temps passé des administrateurs, - budget pour la formation des administrateurs, - constatation de la variation du capital social, - information sur les évolutions apportées au Règlement Intérieur Général et aux Règlements Intérieurs des Sections spécialisées, - pouvoirs pour l'accomplissement des formalités. Assemblée Générale Plénière Extraordinaire : - rapport du Conseil d'administration, - modification des statuts (§ 8 bis du I de l'article 8 des statuts), - pouvoirs pour l'accomplissement des formalités. Le Conseil d'administration.
ADCYCLETTE AVIS DE CONSTITUTION Par acte SSP en date à Nantes du 12 novembre 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : société par actions simplifiée. Dénomination : ADCyclette Siège : chemin Montplaisir - Zac Montplaisir - 44100 Nantes. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Capital : 10 000 euros. Objet : favoriser l'insertion par l'activité économique de personnes en situation de fragilité économique, sociale ou professionnelle par l'exercice des activités suivantes : fourniture de prestations de réparation et de révision de vélos sur site et au sein d'un atelier sédentaire, pour les professionnels ou particuliers ; vente et location de vélos, pièces détachées et accessoires de vélos ; et plus généralement toutes prestations de services en lien avec l'utilisation, l'entretien et la réparation de vélos. Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : la cession des actions de l'associé unique est libre. Président : la société ADC Propreté, SAS au capital de 100 000 euros, ayant son siège Chemin Montplaisir, Zac Montplaisir, 44100 Nantes identifiée sous le numéro 398 251 934 RCS Nantes. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nantes.	

Vie pratique

Le dimanche au supermarché, il faut se débrouiller seul

Un commerce alimentaire ne peut être ouvert le dimanche après-midi, ou durant les jours de repos des salariés, que s'il fonctionne sans personnel, avec le patron ou de façon totalement automatique.

Sauf exceptions, pour la boulangerie par exemple, un commerce alimentaire de détail doit être fermé au moins le dimanche après 13 h pour le repos hebdomadaire des salariés, les autres périodes de fermeture étant variables. Il se peut notamment qu'un jour de fermeture hebdomadaire soit imposé par un arrêté préfectoral.

Ces jours-là, les clients doivent donc trouver porte close mais l'ouverture est cependant admise si aucun salarié ne travaille, ont expliqué les juges de la Cour de cassation. Et l'interdiction ne se limite pas aux salariés habituels du commerce. Il est également interdit que des agents de sécurité, généralement salariés d'une entreprise de gardiennage, interviennent pour aider d'une manière quelconque, c'est-à-dire en remplaçant les salariés en repos.

Ces gardiens ne doivent donc pas aider les clients qui auraient des difficultés avec une caisse automatique, ni les renseigner sur les rayons ouverts ou non, ou sur les modalités de paiement, ou les aider à ouvrir un portillon de sortie en scannant le ticket de caisse, ou prendre en charge un produit finalement non acheté ou encore ranger les paniers... Ces initiatives, même prises par un salarié d'une autre entreprise, seraient une violation des règles sur le repos dominical, a conclu la Cour de cassation.

(Cass. Soc, 26.10.2022, T 21-19.075 et V 21-15.144).